



PRIX DE
L'INNOVATION
de L'AFIGESE

LE PRIX DE L'INNOVATION DE L'AFIGESE 2018



REMISE DES
DOSSIERS AVANT
LE 20 AOUT 2018

afigese

la gazette
des communes - des départements - des régions



Société Française de l'Évaluation

DOSSIER DE CANDIDATURE

LE PRIX DE L'INNOVATION DE
L'AFIGESE RÉCOMPENSE LES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES AUX
DÉMARCHES INNOVANTES
DANS 5 CATÉGORIES

- FINANCES LOCALES
- CONTROLE DE GESTION
- EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
- MANAGEMENT PUBLIC LOCAL
- COMMUNICATION FINANCIERE



QUELQUES EXEMPLES DE DÉMARCHES PRIMÉES

LES LAUREATS 2017

CATÉGORIE FINANCES PUBLIQUES LOCALES

VALENCE ROMANS AGGLO

La communauté d'agglomération de Valence Romans a été récompensée pour la création d'un Service Unique Fiscalité Locale, proposant une expertise comptable au plus grand nombre et un accompagnement stratégique avancé.



CATÉGORIE FINANCES PUBLIQUES LOCALES (COMMUNICATION FINANCIÈRE)

VILLE DE BAILLEUL

La commune de Bailleul a décidé de réviser l'ensemble sa politique tarifaire et a donc mis en place une commission citoyenne d'usagers de la ville, avec pour objectif de produire un recueil tarifaire unique.



CATÉGORIE CONTRÔLE DE GESTION

VILLE D'ANGERS / ANGERS LOIRE MÉTROPOLE

Dans le cadre de l'entrée en vigueur de la dépenalisation des amendes de stationnement payant, la Ville d'Angers et la communauté Urbaine Angers Loire Métropole ont créé, mis en place et exploité un modèle financier prédictif permettant une aide à la décision facilitée.



CATÉGORIE MANAGEMENT PUBLIC LOCAL

VILLE DE QUIMPER

La ville de Quimper a décidé de mettre en place une démarche participative en invitant ses usagers à débattre des politiques publiques (espace public, culture, sport, éducation) lors d'Etats Généraux prenant la forme de réunions de présentation, ateliers d'expression, travail à domicile...



REGLEMENT

ARTICLE 1 - CANDIDATS

Le Prix de l'Innovation 2018 de l'AFIGESE est ouvert aux régions, départements, communes et établissements publics de coopération intercommunale de toutes tailles.

ARTICLE 2 - CONTENU DES DOSSIERS

Pour concourir, les candidats devront adresser un dossier comprenant :

- un bulletin d'inscription, conforme au modèle ci-après, dûment complété et signé
- une fiche de synthèse rédigée conformément au plan demandé :
 1. L'idée innovante
 2. L'objectif recherché
 3. La démarche mise en oeuvre (programmation, partenariats)
 4. Le contenu de la réalisation
 5. Les moyens humains (internes et externes)
 6. Le bilan de la réalisation (évaluation, suivi, projet d'évolution)

- un dossier libre décrivant la réalisation innovante, ses modalités de mise en oeuvre et son évaluation
- Sont les bienvenus tous les documents et illustrations pouvant éclairer le jury sur le caractère innovant et reproductible de la réalisation.

ARTICLE 3 - ENVOI ET RECEPTION DES DOSSIERS

La date limite de réception des dossiers est fixée au 20 août 2018.

Chaque dossier doit être transmis par courriel à : contact@afigese.fr

Les candidats devront préalablement s'assurer de l'accord de tout tiers pouvant être impliqué dans la réalisation et la diffusion des dossiers présentés. La remise d'un dossier candidat autorise l'AFIGESE à le publier et à le diffuser, en tout ou partie, et à le communiquer pour publication et diffusion totale ou partielle. Il est conseillé aux candidats porteurs d'une idée nouvelle et originale de se prémunir contre tout risque d'utilisation abusive en la protégeant légalement.

ARTICLE 4 - LAUREATS

Les lauréats seront primés dans cinq catégories :

- Finances locales ;
- Contrôle de gestion locale ;
- Evaluation des politiques publiques locales ;
- Management public local thématique étant au croisement des trois premiers thèmes présentés
- Communication Financière

Les critères de sélection sont :

- la qualité novatrice des travaux ;
- la capacité à être transposés à d'autres collectivités ;
- la démarche de communication et d'information auprès des citoyens.

ARTICLE 5 - JURY

Le Jury du Prix de l'Innovation de l'AFIGESE 2018 est composé d'élus, de journalistes, de fonctionnaires, de représentants d'associations.

Pour chaque catégorie, le Jury se réserve le droit de décerner un ou deux prix, voire de n'en décerner aucun.

Tous les candidats seront informés, au plus tard le 10 septembre 2018, des décisions du Jury qui seront sans appel.

Les récompenses seront remises le 27 septembre 2018 à l'occasion des XXIIIèmes Assises de la Fonction financière, du Contrôle de gestion et de l'Evaluation des politiques publiques, qui auront lieu à DIJON.

ARTICLE 6 - ACCEPTATION

Le seul fait de participer au présent concours implique la connaissance et l'acceptation sans réserve de tous les articles de son règlement. Toute indication inexacte de la part d'un candidat entraînera de plein droit l'annulation pure et simple de sa participation.

• DOMAINE D'INNOVATION

COCHER LE DOMAINE D'INNOVATION CORRESPONDANT :

- FINANCES LOCALES
- CONTRÔLE DE LA GESTION LOCALE
- EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES
- MANAGEMENT PUBLIC LOCAL
- COMMUNICATION FINANCIÈRE

COLLECTIVITÉ :

NOM DU MAIRE OU PRÉSIDENT DE LA COLLECTIVITÉ :

TITRE DE LA RÉALISATION INNOVANTE :

.....

.....

• COORDONNEES DU CANDIDAT

CIVILITÉ : NOM :

PRÉNOM : FONCTION :

.....

ADRESSE :

.....

CODE POSTAL : VILLE :

TÉL : COURRIEL :

• SUIVI DU DOSSIER

ASSURÉ PAR (À COMPLÉTER SI DIFFÉRENT DU CANDIDAT) :

CIVILITÉ : NOM : PRÉNOM :

FONCTION :

SERVICE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉL : COURRIEL :

JE SOUSSIGNÉ(E),

DÉCLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RÉGLEMENT DU CONCOURS DU « PRIX DE L'INNOVATION DE L'AFIGESE » ET PRÉSENTE LA CANDIDATURE DE MA COLLECTIVITÉ.

DATE ET SIGNATURE DU CANDIDAT